

La crise sanitaire et ses conséquences.

Depuis deux ans nous ne comptons plus les annulations d'évènements sur notre commune.

Les associations en ont particulièrement souffert, et nous voulons saluer ici leur implication et leur persévérance à continuer malgré tout à animer notre quotidien.

Au delà de l'énergie et du temps passé-perdu à l'organisation, puis à la désorganisation de ceux-ci, nous partageons avec vous la déception que cela entraîne.

Ainsi, la réunion publique programmée le 17 décembre, puis le 21 janvier, fait partie des annonces que nous devons une nouvelle fois reporter.

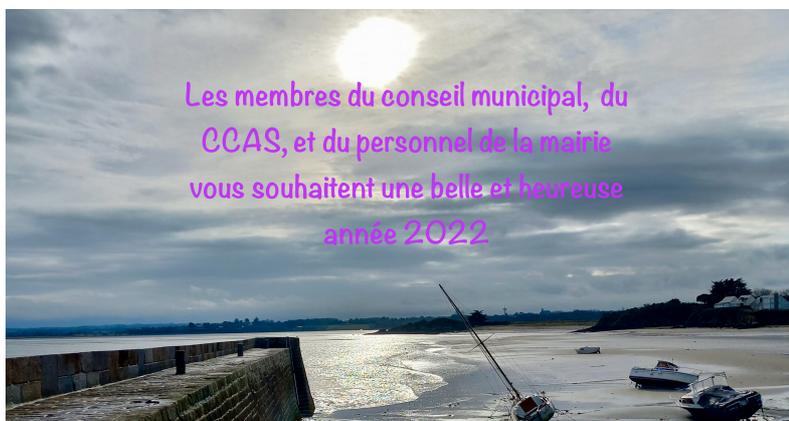
Car cette « 5ème vague », est très virulente, y compris dans notre département. La maintenir aurait très certainement suscité de l'appréhension auprès de la majorité d'entre vous. La preuve en est le très faible nombre de jaguens présents lors du dernier conseil municipal, pourtant déplacé dans la grande salle polyvalente.

En conséquence, n'ayant pas de vision sur les accalmies possibles de la pandémie pour les semaines à venir, nous faisons le choix de ne pas re-fixer de date pour l'instant.

Néanmoins, nous nous engageons à vous prévenir au minimum dix jours avant la prochaine programmation.

Prochain conseil municipal: le 27 janvier.

Les conditions d'accueil du public se feront en fonction du contexte sanitaire ce jour-là.



Les membres du conseil municipal, du CCAS, et du personnel de la mairie vous souhaitent une belle et heureuse année 2022

Avant de démarrer 2022 , retour sur les dernières festivités de 2021

Le **repas des aînés** qui a eu lieu le 28 novembre dernier a réuni 80 personnes , entourées de membres du CCAS et de l'équipe municipale. Une ambiance gaie et chaleureuse tout au long de cet après-midi festif au cours duquel notre doyen, Robert Goumot 103 ans, a été mis à l'honneur. Pour tous ceux qui n'ont pas pu participer, la distribution d'une soixantaine de colis a eu lieu quelques jours après.

A toutes ces personnes âgées qui sont la mémoire de notre commune, nous réitérons nos vœux les plus sincères.



Peu avant Noël ... Les illuminations de fin d'année et le marché de Noël de l'association des parents d'élèves

Le sapin lumineux de 4m fabriqué par l'équipe technique a trôné place Landouar, en plus des nouvelles illuminations installées cette année sur la presqu'île. Sans oublier celles déployées par les commerçants, merci à eux !

Le 11 décembre, le marché de Noël a attiré de nombreuses familles et plusieurs enfants ont pu profiter d'une balade en carriole tirée par deux magnifiques chevaux.



L'équipe municipale vous informe

L'application **Panneau Pocket** mise en place en septembre 2020, permet à tous ceux qui le souhaitent de recevoir les actualités de notre commune, des commerces, des associations, au fil de l'eau. Pour la télécharger, (via Google Play ou Apple Store), recherchez «saint-jacut-de-la-mer» ou « 22750 », et sélectionnez notre commune dans vos favoris pour recevoir toutes les actualités en temps réel.

Mais ce fil d'actualités **n'est pas réservé aux seuls porteurs de téléphone smartphone ou iPhone puisque vous pouvez aussi le consulter sur la 1ère page du site internet de la mairie (mairie-saintjacutdelamer.com)**

Au cours de ces 18 derniers mois, ce sont des centaines d'informations qui vous ont été envoyées via ces « panneaux virtuels » .

Notre objectif est que chaque jaguen soit le mieux informé possible de ce qui se passe sur la commune. Alors n'hésitez pas faire circuler autour de vous ce « **Fil de la presqu'île** » qui est déposé chez les commerçants, ainsi qu'à la poste et bien sûr en mairie.

L'équipe municipale vous reçoit sur rdv; vous êtes nombreux à nous écrire; élus ou agents administratifs s'efforcent de vous répondre dans les plus brefs délais.

- **Mairie** : Lundi, mardi, jeudi, : 9h - 12h et 14h - 17h; Mercredi : 9h - 12h; Vendredi: 9h12h, et permanence téléphonique l'après-midi.
- e-mail : mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Commerces-associations:

Ouverture prochaine d'une **pâtisserie-boulangerie dans le bourg** (date prévue: fin mars début avril) . Les gâteaux, pains etc ..de Pierre Rehel/Sybille Widmer de Plancoët seront bientôt en vente dans leur nouvelle boutique de Saint-Jacut, 62 grande rue .

Plus d'informations à venir très prochainement.

Commerçants, restaurateurs, associations : **vous pouvez nous adresser vos demandes de publication d'annonce (évènement, changement d'horaires, fermeture exceptionnelle,..) à :**
mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

2022 : nous y sommes !

• 1ère colonne d'ordures ménagères « enterrée » à Saint-Jacut !

Dans la semaine du **10 au 14 janvier 2022**, début des travaux d'excavation, pose de blindage et d'installation de la **colonne enterrée, boulevard de la Banche**, par les services de Dinan Agglo (des perturbations de circulation sont à prévoir pendant ces quelques jours).

Située au même emplacement que les colonnes aériennes auxquelles elle se substituera, la colonne enterrée pour Ordures Ménagères, sera définitivement installée.

Plus discrète, elle sera techniquement tout aussi efficace pour servir les besoins de nombreux riverains du bourg.



• Le recensement de la population: répondre au questionnaire est capital !

Les **agents recenseurs sont Bénédicte PIGAL et Jean-Sébastien JAMES** .Ils ont commencé un travail de repérage sur la presqu'île , et déposent des lettres d'information dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez donc être amenés à les rencontrer dès ces jours-ci. Merci de leur réserver un bon accueil . Ils sont détenteurs d'une carte d'identification officielle.

En raison des conditions sanitaires, ces agents vont éviter de rentrer dans les foyers si ce n'est pas nécessaire. **Pour les maisons qui seraient encore « anonymes", merci de faire le nécessaire au plus vite.**

Cela facilitera leur tâche et le résultat final de l'opération en sera d'autant plus fiable.

Pour mémoire, le **recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février.**

C'est pendant cette période que **l'agent vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier** qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous, de préférence dans les 3 jours .

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE

www.le-recensement-et-moi.fr



• Besoin d'aide ?

Exemple : **vous avez besoin d'aide pour créer, ou gérer une boîte e-mails, réaliser une démarche officielle en ligne** (déclaration de revenus, changement carte grise..) **ou tout simplement** pour mieux appréhender le fonctionnement de votre **téléphone portable, tablette ou ordinateur** .

A partir du **mois de mars, une conseillère numérique, sera dans notre commune deux jeudis par mois (semaines paires 2 et 4), de 9h30 à 12h00, pour vous apporter l'aide nécessaire** . Cette conseillère est habilitée et agit dans le respect des règles de confidentialité.

Pour la 1ère séance du 9 mars , qui sera déroulée à la mairie, inscrivez-vous et prenez rdv en téléphonant directement à :

Madame Flore HUGUERRE au 06.65.22.35.82

